



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : Courrier de la commission chargée du préavis 26/18 pour la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)

Roche, le 17 mars 2018

REFUS DE RAPPORTER

		Séances						Emoluments		Signatures
		14.12. 17	10.01. 18	11.01. 18	25.01. 18	08.03. .18	13.03. 18			
Rapporteur, M.	Thierry Blanc	X	X	X	X	X	X			
Mme	Marlyse Buchs	X	X	X	X	X	X			
MM.	Christian Delacrétaz	X	X	X	X	X				
	Laurent Blanc	X	X	X	X	X				
	Elvis Ahmetovic	X	X	X	X					

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis n°26 / 2018, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL), s'est réunie à 6 reprises entre le mois de décembre dernier et aujourd'hui.

A ces occasions, elle a notamment pu échanger avec notre Municipalité et les commissions en charge de nos communes voisines.

En date du 25 janvier dernier une séance plénière inter-commissions avec les syndicats et municipaux en charge des 5 communes concernées par le préavis, à savoir Villeneuve, Rennaz, Noville, Chessel et Roche s'est tenue dans notre maison de Commune.

A l'issue de cette séance, les statuts ont été ratifiés d'un commun accord entre tous et à satisfaction de chacun.

A ce jour, nous découvrons que les statuts accompagnant le préavis ne correspondent pas au projet ratifié. Les commissions n'ont pas été informées de ce changement contrairement à ce que prévoit l'article LC113quater.

A la suite de ceci, un courrier a été envoyé aux Municipalités pour demander des explications.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse officielle de ces dernières.

L'ensemble des commissions déplorent cette attitude anti-démocratique et le dénigrement apporté au travail effectué par leurs membres pour aboutir à la création d'une association sur des bases unanimes et saines.

En aparté, il est important de rappeler la nécessité, rappelée par notre exécutif, de travailler en collaboration et bonne collégialité avec les autres Communes.

En effet, pour mémoire, ces statuts devraient, le cas échéant, être adoptés par l'ensemble des Communes concernées.

Je vous prie de croire que ce travail a été effectué consciencieusement en coordination avec les autres commissions par tous les membres de notre commission, qui ont su se rendre disponibles malgré le nombre important de séances.

Tout aussi important, nous regrettons que les préavis n'aient pas été transmis en même temps aux commissions et que ceux-ci soient soumis aux Conseils de manière échelonnée. A ce jour, la commission de Rennaz n'a toujours pas reçu le préavis et les statuts y relatifs.

Cela ne peut que nuire à notre collaboration intercommunale et par conséquent au travail des commissions en charge.

Après en avoir fait part à nos différents exécutifs, la Municipalité de Villeneuve a compris la démarche constructive des commissions et a, de façon intelligente, retiré le dépôt de préavis de leur prochaine séance de Conseil.

Le souhait étant de rediscuter les statuts afin qu'ils répondent à l'entente convenue lors de la séance du 25 janvier dernier et de repousser la votation du préavis en même temps pour l'ensemble des Communes.

La municipalité de Rennaz acquiesce dans ce sens.

Malgré plusieurs tentatives, ~~force est de constater que~~ ^{malheureusement} notre exécutif de Roche n'a pas souhaité aller dans le même sens en proposant également le retrait de ce préavis.

Dès lors, sur la base de l'art. 80 de notre règlement communal, la commission in corpore, propose et demande au Conseil Communal de voter le renvoi du préavis au prochain Conseil du mois de mai.

Comme à maintes fois expliqué, ceci permettrait clairement aux commissions d'avoir le temps de terminer leur collaboration par un rapport ayant base commune et unanime, et de défendre ce projet commun devant notre Conseil Communal.

De plus il est à noter que la volonté de faire passer ce préavis en force par notre exécutif devient totalement inutile et caduque, puisqu'il sera soumis à modification par deux des communes concernées au moins. Donc re soumis aux Conseils...

Le temps passé à collaborer au plus proche de nos convictions et le travail fourni par votre commission pour découvrir, au final, la volonté de notre exécutif de ne pas aller dans le même esprit de collégialité entre exécutif et législatif nous déçoit grandement.

Au vu de cela, nous espérons réellement que la Municipalité réalise l'utilité de travailler ensemble jusqu'au bout, pour le bien de cette future association.

Ainsi, nous vous remercions de votre compréhension et nous vous invitons à voter le renvoi de ce préavis.

Pour la commission :

Marlyse Buchs



Laurent Blanc



Christian Delacrétaz



Elvis Ahmetovic



Thierry Blanc

